

ZAC de Planoise - Bilan de clôture des aménagements primaires

M. l'Adjoint ANTONY, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié à la SEDD la réalisation des travaux primaires de la ZAC de Planoise dans le cadre d'une convention de mandat approuvée par le Conseil Municipal du 23 avril 1979.

Au dernier bilan révisé du 31 août 1994, approuvé par le Conseil Municipal du 12 décembre 1994, il a été décidé de retirer du bilan primaire les opérations de construction du passage piétons de la Malcombe et la réalisation du Parc Urbain, ces aménagements étant repris en maîtrise d'ouvrage direct par l'Etat et la Ville de Besançon.

Il conviendrait donc de clôturer définitivement le bilan du mandat confié à la SEDD.

Dépenses KF/HT	Bilan révisé au 31 août 1994 en KF/TTC	Bilan de clôture au 31 décembre 1996 en F
Travaux	29 248 KF	29 247 999,16 F
Rémunération SEDD	1 210 KF	1 210 422,12 F
Frais financiers	725 KF	724 498,80 F
TOTAL	31 183 KF	31 182 920,08 F

Recettes KF/HT	en KF/TTC	en F/TTC
Remboursement Ville	31 183 KF	31 182 920,08 F

Le bilan de clôture présenté au 31 décembre 1996, fait apparaître l'équilibre des dépenses et des recettes, la Ville de Besançon ayant à ce jour remboursé la totalité des sommes dues.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le bilan de clôture des travaux d'aménagements primaires et à donner quitus des missions confiées à la SEDD aux termes du Contrat de Mandat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi. M. le Maire, Président de la SEDD, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 avril 1997.